

PORT du MASQUE à AIX-LES-BAINS et en SAVOIE

Lieux où le port du masque est facultatif

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les [lieux soumis à la présentation du pass sanitaire](#).

- **À l'extérieur**, le port du masque n'est plus obligatoire.
- Bars et restaurants
- Salles de jeux et discothèques
- Navire et bateaux
- Salle d'auditions, de conférence, de projection, de réunions, de spectacle, chapiteaux et cinémas

Lieux où le port du masque est obligatoire

[Les personnes vaccinées ou possédant un pass sanitaire doivent également le porter.](#)

- Établissement de culte : église, mosquée, synagogue, etc.
- Magasin de vente
- Centres commerciaux
- Administrations, banques, bureaux
- Transports en commun, taxis, gares et aéroports

VÉRIFICATION PASS SANITAIRE

- Pour rentrer dans tous les locaux où se dérouleront les épreuves de scrabble, le pass sanitaire est obligatoire et fera l'objet d'une vérification systématique.
- Pour simplifier cette vérification, et rentrer dans les salles plus rapidement, toutes les personnes ayant un schéma vaccinal complet pourront, [si elles le souhaitent](#), le montrer à l'accueil où un bracelet leur sera remis pour toute la durée du séjour. Pour toutes les autres personnes, un bracelet de couleur leur sera remis pour la journée, lors de la vérification de leur pass sanitaire.
- N'attendez pas le dernier moment pour venir vous présenter à l'accueil !
- Merci pour votre compréhension